



Mairie de Montsoul Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT Avenue Fernand Fourcade N° 08/2018

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- **Considérant** la demande en date du 23 janvier 2018 par laquelle Madame MUAIRON Marie demeurant 4 résidence des Longues Raies à DOMONT (95330) d'autoriser le stationnement pour un camion de déménagement le samedi 3 février 2018 ;
- **Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement dans l'avenue Fernand Fourcade pour permettre le stationnement temporaire d'un camion de déménagement ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public au droit de la propriété du 11 avenue Fernand Fourcade en vue d'un déménagement.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire modifiant le stationnement et/ou la circulation des véhicules sera mise en place par les soins de l'intervenant de façon très apparente.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché sur l'emplacement réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Madame MUAIRON Marie

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

À Montsoul, le 26 janvier 2018

Le Maire,

Elie MELLUL

